

## **Rapport du Conseil national du numérique (CNN) « Ambition numérique - Pour une politique française et européenne de la transition numérique » - Juin 2015**

18/06/2015

Le Conseil national du numérique a remis, jeudi 18 juin, une synthèse de la grande concertation citoyenne lancée en octobre 2014. « Sur cette base, le Gouvernement a présenté sa stratégie numérique et son plan d'actions, auquel chaque ministère a contribué. D'ici quelques semaines, un projet de loi numérique sera présenté pour mettre en œuvre les mesures législatives de ce plan d'actions. » Soixante-dix propositions sont ainsi formulées. Parmi celles-ci on peut noter le déploiement du « plan médecine du futur » dont l'objet est de développer les filières françaises de biotechnologies, de médecine personnalisée et de dispositifs médicaux connectés au service de la santé des assurés. Il est rappelé que « Le numérique est un vecteur de partage de l'information et du pouvoir avec les usagers et constitue ainsi une composante centrale de la démocratie sanitaire. » D'autres actions sont prévues dans le cadre de cette stratégie numérique comme par exemple le déploiement du dossier médical partagé et de la messagerie sécurisée de santé (MSSanté) ; la mise à disposition d'un GPS santé dans le cadre du service public d'information sur la santé.